

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-283

Attribution d'un véhicule de service à Monsieur Denis HOCHARD Directeur de la police municipale de proximité

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2123-18-1-1,
Vu le code général des impôts, notamment l'article 82,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L242-1,
Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment l'article 21,
Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,
Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relatives aux conditions d'utilisation des véhicules de services et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,
Vu la délibération n°2024-050 en date du 30 mai 2024 fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile,
Vu l'avis favorable du CST du 17 mai 2024 sur le règlement intérieur d'utilisation du parc automobile de la Ville,

ARRÊTE

Article 1 : Un véhicule de service est attribué à M. Denis HOCHARD du 10 juin 2024 au 09 juin 2025.

Article 2 : Le véhicule de type Renault MODUS est immatriculé 1735 XM 94.

Article 3 : M. Denis HOCHARD, Directeur de la police municipale de proximité, est autorisé à remiser à son domicile le véhicule de service en dehors de ses heures de travail.

Article 4 : M. Denis HOCHARD, Directeur de la police municipale de proximité, s'engage à n'utiliser le véhicule de service qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées.

Article 5 : Le véhicule mis à disposition doit pouvoir, dans la mesure du possible, être utilisé en temps partagé par d'autres agents durant les plages horaires de travail dès lors que l'intéressé n'est pas en déplacement professionnel. Pendant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un ou de plusieurs autres affectataires.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- à Monsieur le Commissaire du Kremlin-Bicêtre,
- à Monsieur le Directeur général des services,
- à l'intéressé pour exécution.

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Fait au Kremlin-Bicêtre, le 04 juin 2024
Le Maire,

Jean-François DELAGE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

www.telerecours.fr
: 094-219400439-20240604-2024-283-AR
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024